A l’unanimité, les sociétaires proclament le maintien des douze ouvrages existants sur le parcours de pêche. ***« Ils sont nécessaires à la régulation de l’eau et au maintien des espèces piscicoles pêchées dans l’Erve depuis des siècles. Aucune justification écologique et scientifique ne permet de détruire un écosystème existant au profit d’une ou deux espèces de poissons. Il est grand temps que le bon sens redevienne la règle dans les aménagements hydrauliques. »***

Paul-Henri de Vitton a tenu à remercier les élus ***« qui sont de plus en plus nombreux à apporter leur soutien »***